CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 DECEMBRE 2014

7/2 – AIDE « LAIT SCOLAIRE » DANS LES ECOLES ET STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La Ville de Mons en Barœul est engagée dans une démarche de découverte des produits laitiers dans les écoles de la ville et les structures d'accueil de la petite enfance.

La Ville souhaite répondre à l'appel à projets de « France Agri'Mer » « lait scolaire », pour les écoles et les structures d'accueil de la petite enfance de Mons en Barœul.

Cet agrément permettra de financer la distribution des produits laitiers dans les restaurants scolaires, la crèche municipale et pour les accueils réguliers de la halte-garderie.

La subvention accordée par « France Agri'Mer » s'élève à 51 % de la dépense hors taxe.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- répondre à l'appel à projets de « France Agri'Mer » « lait scolaire »,
- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à ce projet à l'article fonctionnel 92213, compte nature 60623.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.